



COMMUNE DE LALAYE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance N° 26 du 31/03/2016

sous la présidence de **Mme WALSPURGER Yvette** Maire

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mrs ANCEL Daniel, GRELIER Claude, GRANDJEAN Jean-Louis,
DEYBRE Jacques, FLORAND Patrick,
Mmes VANDERSLUIJS Geertruida, GOSTOLI Anne, KAMMERER Véronique

Absents excusés : ROCHE Jean-Marie (procuration à Claude GRELIER)
SCHEIDECKER Christian (procuration à Geertruida VAN DER SLUIJS)

Approbation du compte rendu n°25 du 23/03/2016 :

Le compte rendu n° 24 du 23/02/2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme Geertruida VAN DER SLUIJS souhaite néanmoins que soit prise en compte son observation quant à la rédaction du point 1 du CR du 23 mars 2016.

Dans son message électronique du 31 mars à 17.30 heures, Mme VAN DER SLUIJS demande en effet que la phrase du précédent CR soit tempérée. Elle explique que "elle avait commencé à dire avoir un peu de problème avec la procédure, qu'elle avait remarqué que les chiffres n'avaient pas été présentés à la Commission Finances et que nous n'avons pas eu le temps pour les étudier à l'avance. Elle dit avoir parlé du rôle de la Commission des Finances où l'on peut parler des chiffres à l'avance (comme pour le budget 2015) et elle dit l'option d'envoyer les chiffres quelques jours avant le Conseil". Dont acte.

Madame le Maire rappelle à Mme VAN DER SLUIJS avoir transmis par mail le 18 mars, la convocation du Conseil Municipal pour le 23 ; elle précise qu'aucun conseiller n'avait soulevé d'observation quant à l'ordre du jour de cette séance.

Madame le Maire rappelle également avoir insisté en début de séance sur l'obligation de nommer un Secrétaire de séance, et rappelle qu'aucun conseiller ne s'était proposé pour assurer ce rôle.

I) Approbation comptes de gestion, comptes administratifs et vote des budgets 2016 (Commune - Forêt - CCAS)

A - BUDGET FORET

A.1.) Compte de gestion du Trésorier :

Après exposé du Maire, le Compte de Gestion du Trésorier est **APPROUVE** à l'unanimité.

A.2.) Compte administratif :

Suite à la présentation du Budget forêt en date du 23 mars, Madame le Maire donne une nouvelle fois lecture des résultats du compte administratif de la forêt qui s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	161 023,89 €	
RECETTES	158 668,82 €	
Déficit 2015		- 2.355,07 €
Excédent de fonctionnement 2014		+ 84.363,48 €
Part affectée à l'investissement		- 500,76 €
RESULTAT NET APRES REPORT		+ 81 507,65 €

INVESTISSEMENT :

RECETTES	+ 500,76 €	
DEPENSES	- 2 635,58 €	
Déficit 2015		- 2 134,82 €
Excédent de fonctionnement reporté 2014		- 500,76 €
RESULTAT NET APRES REPORT		- 2 635,58 €

M. GRELIER Claude est nommé **PRESIDENT** pour l'ensemble des décisions budgétaires.

Madame le Maire se retire de la salle.

Après avoir entendu l'exposé des chiffres par le Président, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2015.

A.3) Affectation des résultats :

Puis, sous la présidence du Maire, le Conseil Municipal :

- Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2015
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, constate que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de + 81.507,65 €
- Un déficit d'investissement de - 2 635,58 €
- **Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :**
 - **Fonctionnement : compte 002 + 78 872,07 €**
 - **Investissement : compte 1068 + 2 635,58 €**

A.4) Budget primitif 2016

Mme le Maire expose ensuite le budget prévisionnel 2016 de la Forêt, qui se décompose comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	165 215,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	165 215,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 236,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 236,00 €

Après avoir entendu l'exposé des chiffres par le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** le budget primitif 2016 de la FORET.

B - BUDGET COMMUNE

B.1.) Compte de gestion du Trésorier :

Après exposé du Maire, le Compte de Gestion du Trésorier est **APPROUVE** à l'unanimité.

B.2.) Compte administratif :

Suite à la présentation du Budget Commune en date du 23 mars, Madame le Maire donne une nouvelle fois lecture des résultats du compte administratif qui s'établissent comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT :</u>		
RECETTES	405 920,22 €	
DEPENSES	326 090 ,17 €	
Excédent 2015		+ 79 860,05 €
Déficit de fonctionnement reporté 2014		- 5 044,83 €
RESULTAT NET APRES REPORT		+ 74 815,22 €
Avec prise en compte transfert 60 000 € du budget forêt		

<u>INVESTISSEMENT :</u>	
RECETTES	+ 22 805,84 €
DEPENSES	+ 55 347,57 €

Déficit 2015	- 32 541,73 €
Excédent de fonctionnement reporté 2014	+ 7 121,05 €
RESULTAT NET APRES REPORT	- 25 420,68 € *
* Couvert par excédent de fonctionnement	

Madame le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Après avoir entendu l'exposé des chiffres par le Président GRELIER, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2015 pour la Commune.

B.3) Affectation des résultats :

Puis, sous la présidence du Maire, le Conseil Municipal :

- Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2015
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, constate que le compte administratif présente :
 - o Un excédent de fonctionnement de + 74 815,22 €
 - o Un déficit d'investissement de - 25 420,68 €
- Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :
 - o Fonctionnement : Compte 002 + 49 394,54 €
 - o Investissement : compte 1068 + 25 420,68 €

B.4) Budget primitif 2016 :

Mme le Maire expose ensuite le budget prévisionnel 2016 de la COMMUNE, qui se décompose comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	425 695,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	425 695,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	154 325,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	154 325,00 €

Après avoir entendu l'exposé des chiffres par le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2016 de la COMMUNE.

C - BUDGET CCAS

C.1.) Compte de gestion du Trésorier :

Après exposé du Maire, le Compte de Gestion du Trésorier est APPROUVE à l'unanimité.

C.2.) Compte administratif :

Suite à la présentation du Budget Commune en date du 23 mars, Madame le Maire donne une nouvelle fois lecture des résultats du compte administratif qui s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	0,00 €
RECETTES	200,00 €
Excédent reporté 2014	+ 98,60 €
Résultat net après report	+ 298,60 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	0,00 €
RECETTES	0,00 €

Madame le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Après avoir entendu l'exposé des chiffres par le Président Claude GRELIER, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2015 du CCAS.

C.3) Affectation des résultats :

Puis, sous la présidence du Maire, le Conseil Municipal :

- Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2015
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, constate que le compte administratif présente :
 - o Un excédent de fonctionnement de + 298,60 €
 - o Investissement - 0,00 €
- **Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :**
 - o **Fonctionnement : Compte 002 + 298,60 €**

C.4) Budget primitif 2016 :

Après avoir été rappelée, Mme le Maire expose le budget prévisionnel 2016 de la COMMUNE, qui se décompose comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	498,60 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	498,60 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €

Après avoir entendu l'exposé des chiffres par le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2016 du CCAS.

II – DIVERS :

Demande de subvention du Club des Aînés Ruraux :

Madame le Maire donne lecture de la demande de subvention du Club des Aînés Ruraux.

Le Club des Aînés Ruraux, par la voix de son Président M. KLEY Paul, sollicite une subvention de la part de la Commune (courrier du 29 mars 2016).

Le Conseil Municipal décide de reconduire sa décision de 2015, à savoir l'octroi de deux locations gratuites (hors charges) de la salle polyvalente, (1 fois durant l'automne/hiver 2016 – 1 fois au printemps 2017).

Demande de subvention de l'ARAHM :

Madame le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'ARAHM.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est close à 22.00 heures.



Le Maire

Yvette WALSPURGER

